

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 15 février 2023

Date de convocation : 7 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Roger BRIAND - Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSSES : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER

VENDRENNES : Roseline PHLIPART

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 32

Nombre de conseillers votants : 35

Pouvoirs :

Angélique RICHARD avait donné pouvoir à Odile PINEAU

Magali LOISEAU avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jérôme GUERRY avait donné pouvoir à Franck GAUTHIER

Etaient excusés :

Elodie BRANGER - Pascal LALLEMAND

Secrétaire de séance : Jean-Yves MERLET

- **34. ADOPTION DU REGLEMENT DE L'OPERATION « LOGEMENTS INNOVANTS POUR LES PERSONNES AGEES OU AYANT UN HANDICAP » –**
Rapporteur : Landry RONDEAU

En parallèle de l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH), il convient de créer les règlements d'aides présents dans les actions du POA (Programme d'Orientations et d'Actions) du volet Habitat.

Dans le cadre de l'action 8 « Répondre aux besoins d'adaptation et de logements adaptés pour les personnes âgées et/ou en situation de handicap », il est proposé de créer un règlement d'aide visant à inciter la production de logements à destination des personnes âgées ou ayant un handicap.



L'objectif de l'opération est d'accroître les logements locatifs pour les personnes âgées ou ayant un handicap afin de leur permettre de se loger décemment et à un coût modéré.

Le montant de la subvention accordée par la Communauté de communes varie selon le nombre de logement créé par opération comme suit :

	Aide par logement créé	Plafond de l'aide par opération
Aménagement au sein d'un logement existant	1 000 €	10 000 €
Création de logement	3 000 €	40 000 €

Compte-tenu de l'exposé qui précède ;

Vu le projet de règlement opération « Logements innovants pour les personnes âgées ou ayant un handicap »,

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement du 31 janvier 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 8 février 2023,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

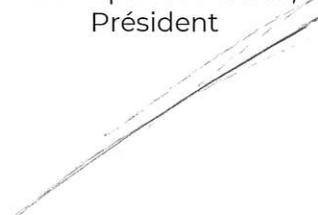
- approuver le règlement opération « Logements innovants pour les personnes âgées ou ayant un handicap » à compter du 20 février 2023.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Jean-Yves MERLET,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 16 FEV. 2023

Publié électroniquement le : 16 FEV. 2023

